
PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

15 DÉCEMBRE 2010

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à prolonger le Médiateur de la Région wallonne dans sa fonction

déposée par

Mme Simonis, MM. Borsus, Wesphael et Prévot

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à prolonger le Médiateur de la Région wallonne dans sa fonction

Le Parlement wallon,

Vu le décret du 22 décembre 1994 portant création de l'institution de Médiateur de la Région wallonne;

Considérant sa résolution du 5 mai 2010 relative à la création d'un service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne;

Vu le projet d'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne portant création d'un service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne;

Considérant que l'accord de coopération précité ne lui a pas encore été présenté pour ratification;

Vu sa résolution du 3 février 2010 reportant la nomination du nouveau médiateur de la Région wallonne au 1^{er} juin 2010 et maintenant dans sa fonction le Médiateur de la Région wallonne;

Considérant que la résolution du 5 mai 2010 prolonge le mandat du Médiateur de la Région wallonne jusqu'au 31 décembre 2010 au plus tard;

Considérant que la continuité de la fonction de médiateur doit être assurée, au service de l'intérêt général;

Décide,

- de maintenir dans sa fonction le Médiateur de la Région wallonne dont le mandat est venu à échéance le 18 février 2010 et qui a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2010;
- de fixer comme échéance à cette prolongation l'entrée en fonction du Médiateur telle que prévue dans le projet d'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne portant création d'un service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne, tel qu'il sera ratifié;
- de réexaminer ladite prolongation le 1^{er} décembre 2011 au plus tard.

I. SIMONIS

W. BORSUS

B. WESPHAELE

M. PREVOT